

**Association de balle-molle féminine de Pincourt**

Règlements de la ligue – 2016

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les règlements en vigueur de la Fédération de Softball Canada et le livre blanc de Softball Québec seront appliqués.
2. Aucun remboursement ne sera fait après le début de la première partie. Après le début de la saison, seules les joueuses ayant une raison valable (maladie, maternité) seront remboursées au prorata des parties jouées.
3. Chaque joueuse doit revêtir le chandail fournit par la ligue**. Manteau permit en défensive seulement.**
4. **Pour la saison régulière, ainsi que les semi finales et finales, toutes les joueuses devront être sur le terrain quinze (15) minutes avant la partie.**
5. La première partie débute à 19h00 et la deuxième partie à 21h00. Toutefois, s’il y a une manche en cours, celle-ci pourra être complétée, même si cela dépasse 20h55. Cependant, aucune manche ne sera commencée à partir de 20h50 pour la première partie et à partir de 22h50 pour la deuxième. Si la partie est incomplète, les points de la dernière manche complétée seront considérés pour déterminer l’équipe gagnante.
6. Si une équipe à moins de neuf joueuses pour débuter une partie, l’entraîneur doit se trouver des remplaçantes dans la ligue dont les calibres sont équivalents ou inférieurs aux calibres des joueuses absentes. **Si personne n’est disponible, l’entraîneur a le droit de prendre un calibre supérieur jusqu’à un point de différence. (ex : 8.5 remplacement jusqu’à 9.5)**
7. Un minimum de huit (8) joueuses est accepté pour débuter et terminer une partie.
8. Une joueuse ayant quittée le terrain de balle pour blessure ou pour une raison majeure, peut être remplacée par une joueuse qui a débuté la partie. S’il y a seulement sept (7) joueuses, l’instructeur a le droit de demander à toute joueuse de même calibre ou de calibre inférieur de terminer la partie. Une fille du calibre supérieur peut jouer seulement sur entente des entraîneurs concernés.
9. S’il y a huit (8) joueuses pour débuter la partie, aucun délai ne sera accordé et s’il y a seulement sept (7) joueuses, un délai de quinze (15) minutes sera accordé.
10. Aucune perte de temps entre les manches ne sera tolérée. Seulement trois (3) lancers seront permis aux receveurs ou aux entraîneurs.
11. Les cinq (5) premières manches sont d’un maximum de cinq (5) points. Les deux (2) dernières manches sont sans limite de points.
12. Il n’y aura aucune manche supplémentaire s’il y a une partie nulle durant la saison régulière.
13. Les parties remises à cause de la pluie seront jouées le jour et l’heure qui seront disponibles et la journée sera décidée par la responsable du Comité. S’il y a refus d’une équipe, celle-ci perdra par défaut.
14. La rotation des joueuses est obligatoire, sauf pour les lanceurs. Les rotations se font à toutes les manches ou à 3 ½ manches selon la décision du coach. Une absence ne compte pas pour une rotation. Il est à noter que toutes les joueuses, même sur rotation, sont incluses sur la liste d’alignement au bâton. Ceci s’applique pour les parties régulières. Pour les semi finales, la rotation recommence à zéro.
15. **Toutes les joueuses doivent aviser leur entraîneur d’une absence. Si une joueuse arrive en retard et qu’elle a été remplacée, c’est la remplaçante qui jouera la partie.**
16. Les entraîneurs sont responsables des réservations de parcs pour les pratiques. Un préavis d’une semaine est requis (au plus tard le mercredi)
17. Les entraîneurs sont responsables de l’équipement de leur équipe.
18. La distance entre le monticule du lanceur et le marbre est de trente-huit (38) pieds.
19. Lancer de balle molle seulement, aucune motion de balle rapide.
20. Le vol de but est autorisé. Une joueuse ne peut laisser le but avant que la balle ne quitte la main du lanceur.
21. **Personne n’est obligé de glisser. Les joueuses sur le terrain doivent attendre la balle à côté du but. Il est INTERDIT de bloquer les buts.**
22. Les casques de frappeur et de receveur sont obligatoires. Le masque de receveur est obligatoire pour le réchauffement des lanceurs.
23. Aucun lancement de bâton ne sera toléré.
24. La position des filles, défensivement, doit rester la même durant toute la manche. Aucun changement n’est accordé. Les changements se font à la prochaine manche.
25. Aucun langage vulgaire abusif ne sera toléré. À la première offense, la joueuse concernée recevra un avertissement écrit et si cela se reproduit, elle pourra être expulsée lors de la partie suivante et ce, aussi souvent que cela se produira. Nous tenons à avoir un climat agréable au sein de la ligue.
26. Lorsqu’une joueuse régulière abandonne en cours de saison ou se blesse :
	1. Le comité devra la remplacer par une joueuse du **même calibre** qui figure sur la liste de joueuses suppléantes, à défaut de quoi il devra choisir la joueuse dont le calibre se rapproche le plus de la joueuse qui a quitté.
	2. Toutefois, si aucune joueuse ne figure sur la liste des joueuses suppléantes, toute personne intéressée à se joindre à l’Association de Balle-Molle Féminine de Pincourt pourra le faire suite à une évaluation et à l’approbation de tous les instructeurs.
	3. Le remplacement devra faire l’objet d’une discussion avec l’instructeur concerné.
	4. Le coût, pour une inscription effectuée en cours de saison, sera fixé au prorata des parties à jouer.
27. Aucune cigarette ne sera tolérée sur le banc et sur le terrain.
28. S.V.P. fermez vos cellulaires durant les parties afin de respecter les autres joueuses.

A rajouter : (2017)

Les vols de buts ne sont plus permit après un écart de 5 points. La balle est morte et les coureurs reviennent à leur but.

A rajouter : (2018)

Maximum de 5 points par manche pour les 5 premières manches. Les manches sont ouvertes pour les deux dernières.